

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, Salle des Délibérations, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET – Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme MALARD – M. GAUTHIER - Mme VIEIRA - M. BEAUDRY – Mme DUPUY - M. MONTEIL – Mme VERDIER - M. VEYSSET – M. DAUX – Mme MANIERE – M. JAUBERT – Mme DE CASTRO OLIVEIRA - Mme PORTE – M. CHAVEROCHE – M. GAUTHIER – M. BOUSQUET - Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE – Mme ANGLARD



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. LAROUQUIE	Pouvoir à M. BEAUDRY
M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme DAUBISSE	Pouvoir à Mme LIARSOU



ABSENTS :

Mme FAYE
Mme DEBAT-BOUYSSOU
M. KOUCHA
Mme BAMBOU



Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 11 MARS 2021.

Le compte rendu de la séance du 11 MARS 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur CHAVEROCHE Jean-François est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2021 du Service « Eau » comme suit :

BUDGET SERVICE DES EAUX - 2021 T.T.C - Instruction M 49					
DEPENSES			RECETTES		
EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	Libellé	RAR + Vote
011	Charges à caractère général	500,00 €	70	Vente produits fabriqués, prestations	55 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00 €	77	Produits exceptionnels	500,00 €
023	Virement à section investissement	18 723,11 €	042	Opération ordre transfert entre sections	1 962,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	37 640,00 €	002	Résultat reporté	14 401,11 €
TOTAL DEPENSES		71 863,11 €	TOTAL RECETTES		71 863,11 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
23	Immobilisations en cours	901 702,11 €	13	Subventions d'investissement	92 400,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	1 962,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	350 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	150 283,00 €	106	Réserves	72 378,88 €
			27	Autres immobilisations financières	71 733,00 €
			021	Virement de la section d'exploitation	18 723,11 €
			040	Opération ordre transfert entre sections	37 640,00 €
			041	Opérations patrimoniales	150 283,00 €
			001	Solde d'exécution positif reporté	260 789,12 €
TOTAL DEPENSES		1 053 947,11 €	TOTAL RECETTES		1 053 947,11 €

2021-31 Budget 2021 – Service Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2021 du Service « Cinéma » comme suit :

BUDGET CINEMA - 2021 H.T.					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	Libellé	RAR + Vote
011	Charges à caractère général	78 260,00 €	70	Produits services, domaine et ventes div	50 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00 €	74	Dotations et participations	100 260,00 €
023	Virement à section investissement	65 315,51 €	75	Autres produits de gestion courante	63 707,51 €
042	Opération ordre transfert entre sections	15 550,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	15 158,00 €
TOTAL DEPENSES		229 125,51 €	TOTAL RECETTES		229 125,51 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
23	Immobilisations en cours	21 019,00 €	13	Subventions d'équipement	16 022,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	15 158,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 795,87 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	82 506,38 €	021	Virement de la section de fonctionnement	65 315,51 €
			040	Opération ordre de transfert entre sections	15 550,00 €
TOTAL DEPENSES		118 683,38 €	TOTAL RECETTES		118 683,38 €

2021-32 Budget 2021 – Service Jardins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2021 du Service « Jardins » comme suit :

BUDGET JARDINS DE L'IMAGINAIRE - 2021 H.T.					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	LIBELLE	RAR + Vote
011	Charges à caractère général	153 600,00 €	70	Produits services, domaine et ventes div	116 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	185 000,00 €	74	Dotations et participations	374 608,82 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	75	Autres produits de gestion courante	344 652,00 €
66	Charges financières	4 004,00 €			
023	Virement à section investissement	315 759,25 €			
042	Opération ordre transfert entre sections	27 990,00 €			
002	Résultat reporté	148 902,57 €			
TOTAL DEPENSES		835 260,82 €	TOTAL RECETTES		835 260,82 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
20	Immobilisations incorporelles	200 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	315 759,25 €
21	Immobilisations corporelles	7 879,00 €	040	Opération ordre transfert entre sections	27 990,00 €
23	Immobilisations en cours	48 389,00 €			
16	Emprunts de dettes assimilées	22 000 €			
001	Solde d'exécution négatif reporté	65 481.25 €			
TOTAL DEPENSES		343 749,25 €	TOTAL RECETTES		343 749,25 €

2021-33 Budget 2021 – Service Pôle des Services Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2021 du Service « Pôle des Services Publics » comme suit :

BUDGET POLE DES SERVICES PUBLICS 2021 H.T.					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	LIBELLE	RAR + Vote
011	Charges à caractère général	56 426,00 €	70	Produits services, domaine et ventes div	43 900,00 €
66	Charges financières	27 322,49 €	74	Dotations et participations	41 053,49 €
023	Virement à section investissement	75 475,33 €	75	Autres produits de gestion courante	76 291,33 €
042	Opération ordre transfert entre sections	2 021,00 €			
TOTAL DEPENSES		161 244,82 €	TOTAL RECETTES		161 244,82 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	59 705,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	67 712,67 €
001	Solde d'exécution négatif	85 504 €	021	Virement de la section de fonctionnement	75 475,33 €
			040	Opération ordre transfert entre sections	2 021 €
TOTAL DEPENSES		145 209,00 €	TOTAL RECETTES		145 209,00 €

Madame Anglard demande quelles seront les études.

Monsieur Frédéric Gauthier répond qu'il y aura une application afin d'effectuer une visite libre des jardins. Les visites guidées et les visites nocturnes sont également possibles cette année.

2021-34 Budget 2021 – Service La Morélie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2021 du Service « La Morélie » comme suit :

BUDGET ANNEXE LA MORELIE - 2021 H.T.					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	LIBELLE	RAR + Vote
011	Charges à caractère général	1 500,00 €	70	Produits services, domaine et ventes div	114 625,84 €
023	Virement à section investissement	114 625,84 €	042	Opération ordre transfert entre sections	98 240,86 €
042	Opération ordre transfert entre sections	96 740,86 €			
TOTAL DEPENSES		212 866,70 €	TOTAL RECETTES		212 866,70 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	86 152,31 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 708,33 €
040	Opération ordre transfert entre sections	98 240,86 €	021	Virement de la section de fonctionnement	114 625,84 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	44 681,86 €	040	Opération ordre transfert entre sections	96 740,86 €
TOTAL DEPENSES		229 075,03 €	TOTAL RECETTES		229 075,03 €

2021-35 Budget 2021 – Service Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS, VOTE le budget de l'exercice 2021 du Service « Ville » comme suit :

BUDGET VILLE 2021					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR + Vote	Chapitre	Libellé	RAR + Vote
011	Charges à caractère général	2 139 015,00 €	013	Atténuations de charges	20 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 823 500,00 €	70	Produits services, domaine et ventes div	331 850,00 €
014	Atténuations de produits	70 000,00 €	73	Impôts et taxes	6 706 326,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 446 152,00 €	74	Dotations et participations	2 218 154,00 €
66	Charges financières	139 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	173 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	513 223,00 €	76	Produits financiers	30,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	15 000,00 €	77	Produits exceptionnels	20 000,00 €
023	Virement à section investissement	1 325 062,00 €	78	Reprises provisions semi-budgétaires	15 000,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	352 103,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	39 195,00 €
			002	Résultat reporté	300 000,00 €
TOTAL DEPENSES		9 823 555,00 €	TOTAL RECETTES		9 823 555,00 €
INVESTISSEMENT					
		RAR + Vote			RAR + Vote
20	Immobilisations incorporelles	16 760,00 €	13	Subventions d'investissement	784 234,75 €
21	Immobilisations corporelles	1 724 700,90 €	16	Emprunt et dettes assimilées	2 270 000,00 €
23	Immobilisations en cours	584 751,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	309 437,00 €
	Total des opérations d'équipement	3 466 205,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 969 913,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	723 956,30 €	27	Autres immobilisations financières	86 152,31 €
020	Dépenses imprévues	115 000,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	171 169,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	39 195,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 325 062,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	597 503,71 €	040	Opération ordre transfert entre sections	352 103,00 €
TOTAL DEPENSES		7 268 071,91 €	TOTAL RECETTES		7 268 071,91 €

Monsieur Dominique Bousquet indique que c'est un budget de qualité mais avec une fiscalité trop élevée pour une population relativement pauvre et précise que les investissements doivent être proportionnels à la population.

Monsieur le Maire répond que notre capacité de désendettement est rapide et que la fiscalité n'a pas bougé.

Monsieur Valade remarque des évolutions positives.

2021-36 Taux d'imposition communaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de loi de finances 2021 poursuit la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat. Après avoir supprimé définitivement la taxe d'habitation sur les résidences principales des foyers les plus modestes en 2020, la réforme se poursuit en 2021. Ce sera au tour des foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale de bénéficier d'un dégrèvement de 30%. En 2022, cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée et seule celle relative aux résidences secondaires sera maintenue.

En compensation, c'est le produit 2020 de la taxe foncière appelée par le Département sur la Commune qui sera reversé.

Monsieur le Maire rappelle également que le taux de foncier bâti 2021 sera égal à l'agrégation du taux départemental de foncier bâti 2020, soit 25.98%, et du taux communal sur le foncier bâti 2020 soit 32.66%.

Monsieur le Maire rappelle également que le taux de taxe d'habitation s'élevait jusqu'alors à 17.52% et qu'il n'appartient plus au Conseil Municipal de se prononcer sur ce taux.

Compte-tenu du contexte incertain qui pèse sur les ménages et les finances publiques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et d'arrêter les taux d'imposition communaux 2021 comme suit :

*Taxe foncière (bâti) : 58.64 %

* Taxe foncière (non bâti) : 108.57 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Arrête les taux d'imposition communaux comme suit :

*Taxe foncière (bâti) : 58.64 %

* Taxe foncière (non bâti) : 108.57 %

Monsieur Daniel Gauthier demande de quelle manière on communique sur le passage du taux unique de la taxe foncière.

Monsieur le Maire répond que c'est par le biais du bulletin communal.

Après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 08 Avril 2021,

1) **Association « Amicale Laïque » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 25 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 17 000 €.

2) **Association « Centre Culturel » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Mesdames Malard, Porte, Anglard, Mrs Monteil, Jaubert et Valade ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 19 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 135 000 €.

3) **Association « Comité des Œuvres Sociales de la Mairie » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 25 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 36 000 €.

4) **Association « Cristal FM » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Mesdames Malard, Verdier, Vieira et Porte, Mr Bousquet Dominique ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 20 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de : 9 500 €.

5) **Association « Terrassonnais Info » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Monsieur Gauthier Frédéric et Madame Maniere ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 23 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de : 1 500 €.

6) **Association « Comité de Jumelage » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Madame Malard et Mr Daux ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 23 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de : 4 000 €.

7) **Association « Union Sportive Amicale de Terrasson (USAT) » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 25 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 10 000 €.

8) **Association « USCT Rugby » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 25 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 20 000 €.

9) **Association « Radio Vallée Vézère » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Madame Ovaguimian ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 24 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 2 000 €.

ASSOCIATIONS	2021
Amicale Laïque	17 000 €
Centre culturel	135 000 €
COS de la Mairie	36 000 €
Cristal FM	9 500 €
Terrassonnais Info	1 500 €
Comité de jumelage	4 000 €
USAT	10 000 €
USCT Rugby	20 000 €
Radio Vallée Vézère	2 000 €
Total :	235 000 €

Après quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, arrête les subventions 2021 comme indiqué dans le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	2021
ACPG-CATM	100 €
ADIL	500 €
Aïkido	600 €
Alzheimer Dordogne	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	2 000 €
ANACR	100 €
APICEMH Association pour l'initiation et la pratique culturelle des enfants en milieu hospitalier	300 €
Banque alimentaire	250 €
Bi-cross	1 300 €
Bord de scène	2 000 €
Carpe Terrassonnaise	1 200 €
Comice agricole cantonal	1 200 €
Comité des Fêtes	4 500 €
Coopérative Collège Jules Ferry	750 €
Coopérative scol. gr.primaire. J.Prévert	6 000 €
Croix rouge Française	500 €
CUCICO Atelier Cirque	2 500 €
Demain Ailleurs	2 400 €
Donneurs de sang	400 €
Ecole maternelle Maleu	800 €
Ecole maternelle Rive Gauche	400 €
Ecole maternelle S. Lacore	600 €

Ensemble vocal de Terrasson	1 600 €
FCPE Parents d'élèves	200 €
Fils des Morts pour la France	100 €
FNACA	600 €
FNATH Mutilés du Travail et handicapés	260 €
Harmonie La Concorde Terrassonnaise	7 000 €
La Distillerie	1 000 €
La Chamade	2 000 €
La Marzelle	2 000 €
La Randonnée naturellement	200 €
La Roche Libère en éveil	500 €
Les Aristochats	1 200 €
Les Bras KaC	400 €
Les Colombes Terrassonnaises	200 €
Ligue Départementale contre le cancer	150 €
Parents d'élèves indépendants	200 €
Passeurs de mémoire – Jeep Club	1 500 €
Prévention routière	200 €
Restos du Cœur	400 €

Secours Catholique	250 €
Secours Populaire Français	250 €
Société de chasse	1 000 €
Sport collège Jules Ferry	1 000 €
Sport Lycée St Exupéry	820 €
Temps Jeunes	7 500 €
Tennis Club	3 000 €
Tennis de Table	4 000 €
UDAF Dordogne	350 €
Un Bouquet de Commerces – Asso commerçants	4 500 €
US Portugais Terrasson	4 000 €
UST Pétanque	1 200 €
Viva Cité	2 000 €
VMEH Visite Malades en Etabl. Hospitaliers	100 €
Total :	78 380 €

Madame Anglard remarque que l'on pourrait donner plus pour les associations caritatives.
Monsieur le Maire répond que si il y a des besoins particuliers dans l'année, nous pourrons y répondre.

2021-38 Création d'un budget annexe « Gendarmerie »

**Monsieur Daniel Gauthier demande s'il y a des travaux à faire sur l'existant.
Monsieur le Maire répond que non à part la clôture.**

2021-39 Demande de subvention

Afin d'accompagner les projets des Collectivités dans la conduite du développement du territoire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne pour l'opération ci-après :

Acquisition friche industrielle - implantation futur EHPAD

Plan prévisionnel de financement :

Coût de l'acquisition : 400 000 €

Demande de subvention Département de la Dordogne : 25 % du coût de l'acquisition soit 100 000 €

Autofinancement Commune : 300 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Dordogne sur la base de 25% du coût de l'acquisition soit une demande de subvention de 100 000€.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par l'accomplissement de ces décisions.

2021-40 Demande de subvention

Afin d'accompagner les projets des Collectivités dans la conduite du développement du territoire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne pour l'opération ci-après :

Extension gendarmerie

Plan prévisionnel de financement :

Coût global de l'opération finançable par le Conseil Départemental de la Dordogne : 485 255.86 €
décomposé comme suit :

- 260 000 € au titre de l'acquisition du bâtiment
- 83 094,86 € HT au titre de la création d'espaces de bureaux
- 142 161 € HT au titre de la sécurisation de l'enceinte

Demande de subvention Département de la Dordogne : 25 % du montant finançable par le Conseil Départemental de la Dordogne soit 121 313.97 €

Autofinancement Commune : 363 941.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Dordogne sur la base de 25% du montant finançable de l'opération soit une demande de subvention de 121 313.97 €.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par l'accomplissement de ces décisions.

2021-41 Création d'un poste de manager de centre-ville

L'intégration de la Commune dans le programme petites villes de demain ouvre un certain nombre de perspectives en matière d'accès à une ingénierie spécifique pour accompagner les programmes de redynamisation.

La Commune souhaite pouvoir décliner une politique d'aide au commerce selon 3 volets :

- le premier va concerner la réalisation d'un diagnostic du commerce centre-ville.
- le second concernera la mise en place d'une plateforme de commerce numérique qui permettra de faire office de vitrine virtuelle pour les commerces et de site marchand pour vendre les articles.
- le dernier vise à recruter un manager de centre-ville afin de pouvoir disposer d'une expertise et d'une compétence spécifique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un manager de catégorie A de manière mutualisée avec la Commune de Thenon selon une partition de 80%/20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide la création d'un poste d'agent de catégorie A à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2021.

Dit que ce poste sera dédié à la fonction « manager de centre-ville ».

Dit que ce poste sera recruté à 100% par la Commune de Terrasson mais assurera 20% de son temps pour le compte de la Commune de Thenon. Les modalités d'organisation seront déterminées par les deux collectivités.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

2021-42 Règlement intérieur de la Médiathèque

Le règlement intérieur de la Médiathèque régit et organise les modalités de fonctionnement de l'établissement, les conditions de prêts ainsi que les règles et valeurs que le lieu souhaite promouvoir et porter auprès de ses adhérents.

Alors que le règlement actuel date de 2011, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application d'un nouveau règlement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte le règlement intérieur de la Médiathèque.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

2021-43 Avenant à la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Dordogne

Suite à l'adoption par la Région Nouvelle Aquitaine d'adaptations au règlement et à la tarification des transports scolaires et suite à la délibération n°2020-80 relative à la signature de l'avenant n°1, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Dordogne.

Les modifications concernent :

- la modification des procédures d'inscriptions.
- la prise en charge de la modulation tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Prend acte de ces nouvelles dispositions.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Dordogne.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

2021-44 Encaissement de recette

Suite à la prise d'un arrêté de péril imminent sur un bâtiment privé, une expertise a été diligentée afin d'évaluer l'ampleur et la nature du péril.

A cet effet, la charge de l'expertise incombe au propriétaire du bien. Cependant, la Commune avait avancé le règlement de la somme due.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser la recette correspondante d'un montant de 562.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à encaisser la recette d'un montant de 562.20 € pour le remboursement de l'expertise.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

2021-45 Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'installation du centre éphémère de vaccination

Monsieur le Maire précise qu'un centre, installé par le Conseil Départemental de la Dordogne en partenariat avec le SDIS 24, assurera les 20, 21 et 22 avril prochain une campagne de vaccination auprès des personnes âgées de 70 ans et plus. Ce seront 900 doses qui seront injectées sur ces trois jours et qui rapprocheront au plus près de nos administrés les conditions d'accès à la vaccination.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'installation du centre éphémère de vaccination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

2021-46 Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Dans le cadre du plan de relance, le Centre National du Livre a lancé un appel à projet pour soutenir l'approvisionnement des bibliothèques et médiathèques auprès de libraires de proximité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention sur la base des achats de livres projetés dans le budget 2021. Le montant alloué s'élève à 13 000 € et le subventionnement peut atteindre 25% de l'enveloppe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.

Dit que les crédits ouverts au budget 2021 au titre de l'acquisition de livres imprimés pour la médiathèque s'élèvent à 13 000€.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.



Monsieur le Maire clôt la séance, remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux de leur attention.

